

**COMMISSION DES FINANCES  
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 14 AVRIL 2021  
BUDGET EXECUTE 2020**

**PRESENTS OU REPRESENTES :**

- Thomas PERIN, Président de la commission des finances de la CCI des Pays de la Loire,
- Anne LEBRUN, Membre de la CCI Le Mans Sarthe,
- Gilles D'HERMIES, Membre de la CCI Nantes Saint Nazaire,
- Catherine DAGORN, Membre de la CCI Maine et Loire, représentant Philippe CHOQUET, Membre de la CCI Maine et Loire,
- Christophe RONDEAU, Membre de la CCI Vendée, représenté par Thomas PERIN,
- Eric GROUD, Trésorier de la CCI Pays de la Loire,
- Alain SCHLESSER, directeur général de la CCI des Pays de la Loire,
- Isabelle COUPRIE, directrice administrative et financière de la CCI Pays de la Loire,
- Les cabinets Mazars et Becouze, co-commissaires aux comptes

**EXCUSES :**

- Corinne BESNARD, Trésorière adjointe de la CCI Pays de la Loire
- Jean François GENDRON, Président de la CCI des Pays de la Loire

**ORDRE DU JOUR :**

- **Projet de Budget Exécuté 2020**

La Commission a pris connaissance du détail des charges et des produits, et de l'analyse de leurs évolutions.

Il a notamment été porté à son attention :

- Le montant de l'estimation de la ressource fiscale 2020 et sa répartition entre les CCI, et notamment les règles de répartition qui seront appliquées sur l'année 2020,
- Les frais de personnel par CCI et leur évolution,
- Le prévisionnel des subventions à recevoir pour les actions cofinancées,
- Les principales variations entre le budget rectificatif et exécuté 2020,
- Le traitement du solde du reliquat de TFC 2015 et son reversement aux CCIT,
- Le traitement en produit constaté d'avance de TFC 2020 notamment pour le fonds de solidarité régional,
- Un résultat comptable bénéficiaire de 229 K€, et un fonds de roulement à 1 931 K€ au 31 décembre 2020.

La Commission a également été informée sur les flux que la CCIR gèrera en compte de mandat (tiers) sur 2020 pour DINAMIC, et VIE.

Les membres de la commission saluent la décision de l'état de renforcer le rôle des CCI pour soutenir et accompagner les entreprises dans cette période de crise.

La commission souhaite que la CCIR et les CCIT continuent les restructurations engagées et poursuivent les mutualisations.

La Commission émet un avis favorable **sur le Budget Exécuté 2020** dont les principales valeurs sont les suivantes :

Résultat de l'exercice	229 210 €
Capacité d'autofinancement	999 742 €
Capacité d'autofinancement CCIR moyen propre	653 801 €
Résultat budgétaire global	507 427 €
Contribution CCI France (ressource fiscale) 2020	28 458 490 €
Fonds de roulement total	1 931 559 €
Emprunt de l'exercice	0 €
Versement de la TFC aux CCIT	23 052 757 €
Solde de la ressource fiscale affectée à la CCIR	5 405 733 €